

# FRANCE : SECURITY THE RISKS WE FACE AND OUR RESULTS

## UNE SINISTRALITE EN BAISSSE EN 2012

- Aucune attaque de centre fort depuis 2011,
- Toutes les tentatives d'attaque contre les blindés en circulation ont échoué,
- Importante diminution des attaques de véhicules blindés en phase piétonne (1 contre 10)
- Stabilité en 2011 et 2012 des attaques contre les véhicules non blindés sécurisés (21 – 34 en 2010)
- Diminution des attaques de techniciens « dabistes »

A la fois une diminution des faits et une augmentation du taux d'échec.

## GRACE A L'EFFICACITE DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

Plusieurs équipes ont été arrêtées

- 17 personnes interpellées spécialisées dans les centres forts
- 25 spécialisées dans l'attaque de blindés
- 36 spécialistes des attaques de DAB

Entre 40 et 50 interpellations en 2009 – 2010 – 2011

78 en 2012.

**PRUDENCE**

**RESULTATS PRECAIRES**

**RECONVERSION VERS DES CIBLES PLUS MOLLES**

# FRANCE : SECURITY THE RISKS WE FACE AND OUR RESULTS

---

## DES TENDANCES SE DEGAGENT

- Une plus grande violence des attaques,
- Des équipes de plus en plus jeunes,
- De nouveaux modes d'attaque apparaissent ou se confirment :
  - Attaque à l'afghane (Ardennes),
  - Attaque de locaux DAB au vérin hydraulique (doorraider),
  - Développement des attaques de DAB à l'explosif gazeux (l'explosif solide est moins utilisé),
  - Extorsions précédées de séquestrations à domicile.

# FRANCE : SECURITY THE RISKS WE FACE AND OUR RESULTS

## DE NOUVELLES MESURES RÉGLEMENTAIRES EN 2012

Publication de 2 décrets en novembre 2012 (remplacent les textes de 2000) qui prévoient :

- des normes techniques concernant les centres forts,
- le renforcement de la protection physique des locaux des DAB,
- l'adaptation des protections des véhicules blindés,
- la mise en place de procédures d'approvisionnement des DAB sous protection du camion blindé et des convoyeurs armés dans des certaines zones considérées à risques,
- la protection des DAB par des systèmes de maculation dans certaines zones géographiques,
- des précisions sur les gestes professionnels des convoyeurs,
- un renforcement des règles d'agrément et d'utilisation des mallettes maculantes,
- des systèmes de traçabilité des encres de maculation,
- un renforcement du processus de concertation entre les pouvoirs publics, les professionnels du transport de fonds et les clients.

# FRANCE : SECURITY THE RISKS WE FACE AND OUR RESULTS

---

## MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

- nécessité de décliner les textes
- des délais sont prévus pour l'entrée en vigueur de certaines mesures (travaux, financement, dialogue social)

## LES PREMIERS CONTROLES DU CNAPS

16 contrôles en 2012, 8 en 2013 seront approfondis et porteront sur le respect des obligations de sécurité.

## EXISTENCE DE DIFFICULTES TECHNIQUES

- besoin de clarification d'adaptation ou de réécriture de certaines dispositions,
- certaines mesures ne sont pas applicables partout (dérogations et mesures compensatoires),
- pas de réponses techniques satisfaisantes des fabricants pour la maculation dans les DAB attaqués à l'explosif.

# FRANCE : SECURITY THE RISKS WE FACE AND OUR RESULTS

## LES PERSPECTIVES

- un nouveau texte en préparation pour rendre les malles maculantes obligatoires pour toute phase « trottoir »,
- réflexion sur la protection des DAB par des coffres résistant aux explosifs,
- réflexion lancée sur les conséquences possibles du projet de réorganisation de la Banque de France sur la sécurité des transports de fonds,
- actions pour :
  - ➔ mieux faire connaître l'efficacité de la maculation,
  - ➔ retirer le cours légal aux billets maculés.
- Le souhait d'intégrer les fabricants à des réflexions prospectives et de les inciter à faire de la R & D.